



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

DOSSIER DE PRESSE

**Développer une véritable filière française
de recyclage et de valorisation
des papiers de bureau**

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat
Prévention des risques

Développement durable

Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Sommaire

1 – Augmenter le taux de collecte et de recyclage des papiers de bureau de 50%

2 – Le poids économique de la filière française des papiers et cartons récupérés

3 – L’atout environnemental du papier recyclé

ANNEXES

- **Les signataires de la convention**
- **La convention d’engagement volontaire des acteurs professionnels et partenaires institutionnels de la collecte et du recyclage du papier de bureau**

1 – Augmenter le taux de collecte et de recyclage des papiers de bureau de 50 %

Le papier est de loin le premier consommable de bureau : avec le carton, il représente près de 79 % des déchets générés par les activités tertiaires. On estime ainsi que la consommation de papier en France atteint 70 à 85 kg par employé et par an. **Or, sur plus de 900 000 tonnes de déchets de papier de bureau produites chaque année en France, seules 400.000 tonnes sont collectées pour recyclage¹. Dans le même temps, le papier ramette recyclé ne représente que 5 % des achats de papier ramette.**

De nombreux verrous font obstacle au développement économique de la collecte et du recyclage de papier de bureau :

- des difficultés de coordination des démarches et la dilution des responsabilités dans les immeubles tertiaires multi-occupants ;
- l'absence ou l'imprécision des données partagées et consolidées sur les collectes existantes et les quantités correspondantes ;
- l'attachement des acheteurs de papier à des niveaux de blancheur très élevés pour l'usage courant du papier ramette, ce qui ne permet pas au recyclé de bénéficier de volumes de commandes à même de le rendre compétitif en prix par rapport au papier ramette blanc classique ;
- le taux de présence encore faible de papier de bureau dans la collecte sélective des ménages et assimilés du fait de consignes de tri anciennes ne ciblant que les « journaux revues magazines » - persistance de consignes négatives sur les enveloppes, papiers administratifs, persistance de craintes sur la confidentialité (malgré le développement de déchiqueteuses individuelles accessibles aux particuliers via la grande distribution) ;
- une faible élasticité des collectes face à la hausse des cours des matières : le fait que le papier récupéré se revende plus cher ne suffit pas à déclencher mécaniquement une extension des collectes.

Le ministère, dans le cadre du développement des « Filières vertes », a identifié le gisement des papiers de bureau non recyclés comme suffisamment important et porteur de développement de nouvelles activités pour justifier d'une action spécifique, visant à renforcer la synergie et l'impact des initiatives déjà menées. Parallèlement, l'Ademe mène depuis plusieurs années des travaux sur la consommation responsable, sur l'élaboration d'un guide pratique de prévention et de précollecte des papiers de bureau, en concertation avec les différents acteurs de la filière.

Afin de dynamiser l'ensemble de la chaîne d'acteurs et développer une collecte dédiée de papier de bureau dans les activités tertiaires non desservies à ce jour (PME, cabinets de professions libérales...), le ministère du Développement durable et l'Ademe ont donc signé ce jour une convention d'engagement avec les principaux acteurs de la collecte et du recyclage des papiers.

L'objectif de cette convention est de définir et mettre en place les moyens de mobiliser et valoriser d'ici 2015, un flux supplémentaire de 200 000 tonnes par an de papier de bureau, dans des conditions d'efficacité économique et environnementale permettant prioritairement le maintien et le développement de la filière française de recyclage de papier et carton.

¹ SOURCE COPACEL ET ECOFOLIO 2010.

Il s'agit pour les acteurs signataires de :

- **développer une approche concertée et territoriale entre acteurs (prescripteurs, pré-collecte et collecte, tri, recyclage...)** du fait des importants efforts de coordination nécessaires à l'exploitation des gisements visés, souvent diffus et pas toujours très bien connus ;
- **mettre en œuvre des modèles de coopération ou de symbiose industrielle** permettant de conjuguer économie de marché et développement de boucles courtes et d'apporter des garanties d'approvisionnement des papeteries implantées en France et de reprise pour les collecteurs/trieurs ;
- **mettre en valeur les produits « grand public » obtenus à partir du recyclage du papier effectué en France et contribuer à développer l'achat de produits recyclés.**

De leur côté, les pouvoirs publics, représentés par le ministère du Développement Durable et l'Ademe, s'engagent à favoriser et soutenir l'action des organismes signataires en :

- Développant la place du papier recyclé dans la commande publique de l'Etat, en particulier du papier bureautique de type « ramette » ;
- étudiant l'opportunité d'introduire une obligation de tri des papiers pour les « gros producteurs », au delà d'un seuil de production annuel à déterminer ;
- amplifiant la communication pour le geste de tri sur le lieu de travail et le recyclage du papier, par exemple via une circulaire adressée aux administrations de l'Etat ;
- soutenant, dans le cadre des dispositifs d'aide en vigueur et dans la limite des moyens disponibles, les opérations d'étude, de démonstration ou de Recherche et Développement susceptibles de favoriser le développement d'une filière papier de bureau performante.

Mise en œuvre et suivi des engagements

Un Comité de suivi sera mise en place d'ici 3 mois et animé conjointement par le ministère du Développement durable et l'Ademe.

Ces engagements s'ajoutent à une série de mesures déjà opérationnelles.

Le Grenelle de l'environnement a engagé la France sur la voie de l'économie verte et du développement durable. Les principales mesures en lien direct avec les papiers de bureau, en tant que produit consommé et en tant que déchets sont les suivantes :

- L'Etat, par la circulaire du 3 décembre 2008, s'est engagé à l'exemplarité au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics en matière de réduction de la consommation de papier bureautique, d'achat, et de tri des déchets.
- La Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010 à 2013 a identifié 9 défis prioritaires, le premier portant sur la « consommation et production durables » avec la promotion de l'utilisation de matériaux issus du recyclage.
- Le Grenelle de l'environnement a retenu un objectif de recyclage de 75 % dès 2012 pour les déchets des entreprises (hors BTP, hors agriculture, hors IAA et hors activités spécifiques).



2 – Le poids économique de la filière française des papiers et cartons récupérés

La collecte et la récupération

Un poids économique significatif

Le secteur de la collecte et de la récupération de papier carton représentait en France, en 2010, près de 500 entreprises de taille moyenne selon l'observatoire de la Fédération des entreprises du recyclage (FEDEREC).

Cet observatoire estime que la collecte directe, le tri, la mise en balles et l'expédition de 1000 tonnes papier carton recyclé par an induit la création d'un emploi en moyenne.

Le gisement français de déchets de papier est important

7 005 000 tonnes de déchets de papier et carton ont été récupérées en 2010. En incluant les tonnages collectés en France et les tonnages importés, l'industrie papetière a consommé 5 276 000 tonnes de papier et carton récupérés (PCR) pour sa production, ce qui correspond à 60 % de ses approvisionnements. Le solde, dépassant les 2 millions de tonnes, a été exporté, très majoritairement en Europe.

Pour l'année 2010, le taux global d'utilisation de papier-carton de récupération est de 60 %. Ce taux est très variable selon la catégorie de papier-carton considérée : très élevé pour les cartons plats et les papiers ondulés, mais faible pour l'impression écriture :

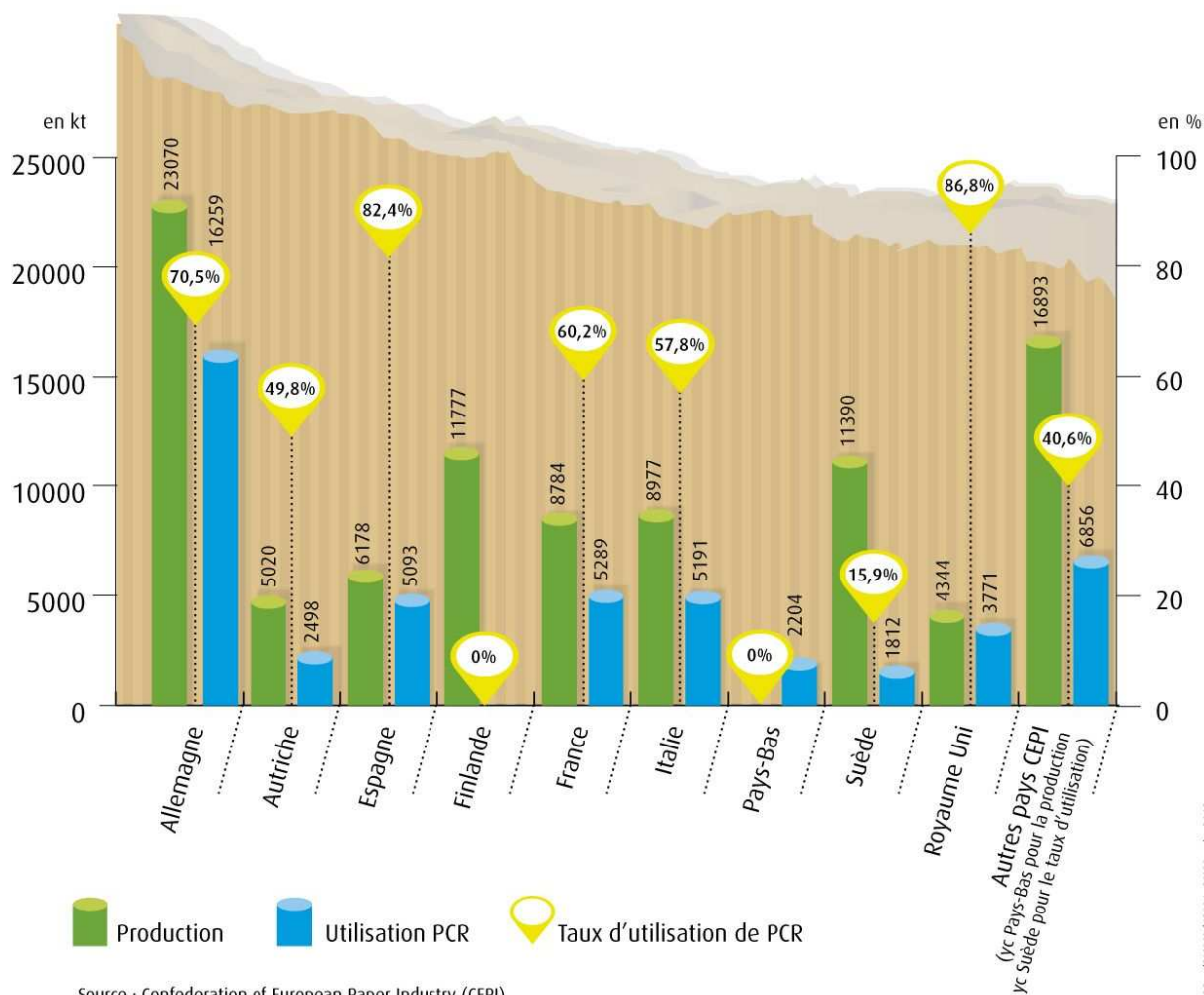
Papiers spéciaux et d'hygiène	32,2%
Hygiène	40,0%
Industriels spéciaux	19,0%
Papiers d'emballages et conditionnements	90,1%
Cartons plats	88,0%
Emballages souples	17,7%
Papiers pour ondulés	95,7%
Papiers à usages graphiques	34,7%
Impression écriture (autres que Presse)	11,2%
Papiers de Presse (Journal + LWC)	68,5%

source du graphique : Bilan du recyclage 2001-2010 (ADEME)

En 2010, avec 10,8 % de la consommation de papier carton récupéré, **la France est le deuxième pays européen utilisateur de papier carton récupéré après l'Allemagne, qui est à la fois le premier pays producteur, récupérateur et utilisateur d'Europe.**

Le taux d'utilisation moyen des pays européens atteint 51 % en 2010. La Finlande et la Suède, 2^{ème} et 3^{ème} producteurs européens de papier carton, se situent très en dessous de cette moyenne. Ils présentent des taux d'utilisation particulièrement bas en raison de l'importance de leurs ressources forestières et de la faible part de la consommation intérieure dans leurs débouchés, donc d'un gisement local de papier carton recyclé réduit.

Comparaison européenne de l'utilisation de papier carton récupéré en 2010



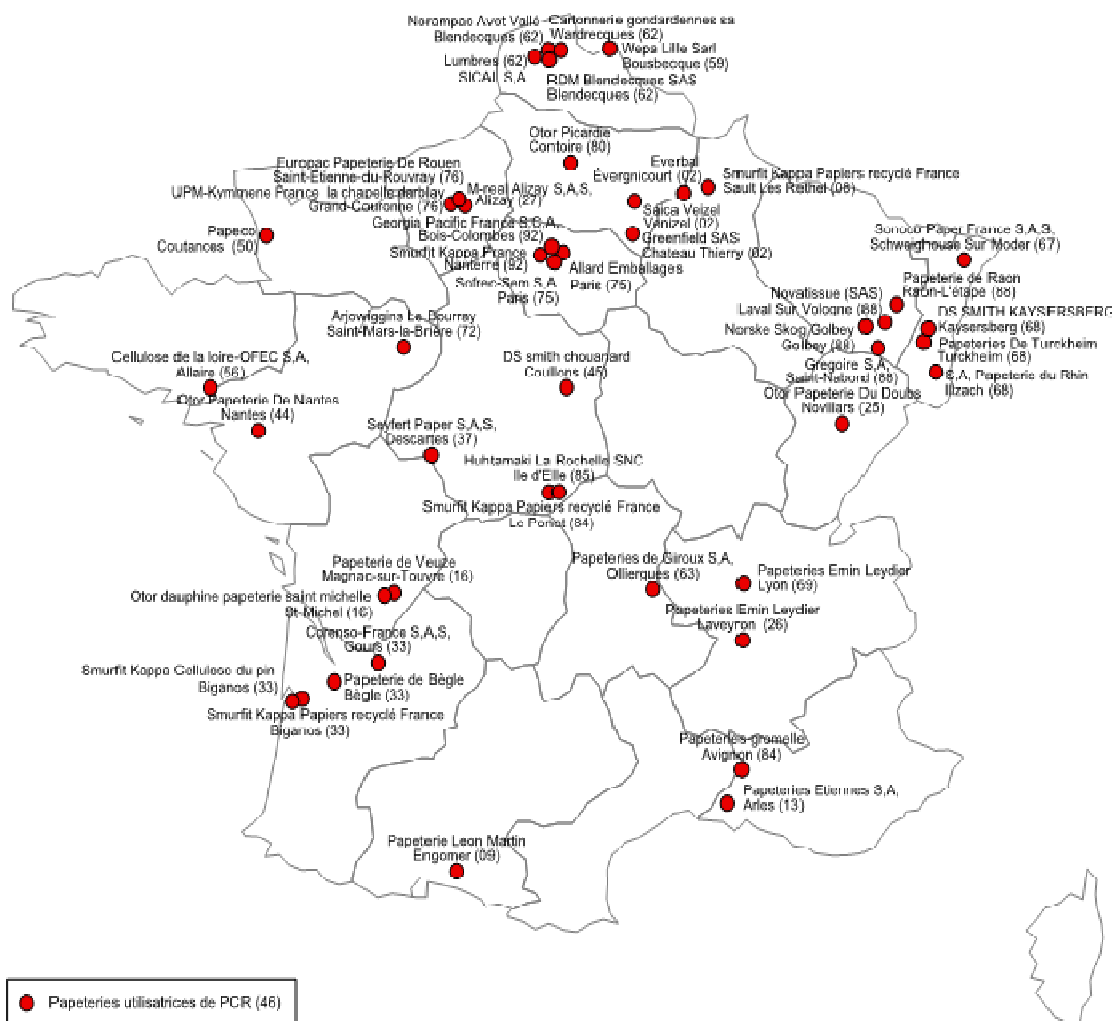
Source : Confederation of European Paper Industry (CEPI)

Source : Confederation of European Paper Industry (CEPI)

MEDDL/DICOM/12001_DMSO - Fév. 2012

Les usines de production utilisant des papiers-cartons récupérés

Contrairement à l'activité de récupération, l'industrie papetière est un secteur fortement capitalistique et relativement concentré.



Source : REVIPAP Novembre 2011. Seuls sont indiqués les adhérents de REVIPAP, qui couvrent 95 % de la consommation française de PCR

En 2008, les entreprises adhérentes de Groupement français des papetiers utilisateurs de papiers recyclable (REVIPAP) exploitaient 48 usines. Leur production couvre 95,5 %² de la consommation française de papier carton recyclé (PCR).

En dehors de la filière papetière, quelques entreprises fabriquent des produits à base de papiers et cartons recyclés, notamment des matériaux de construction (isolation, plaques de toiture en cellulose - bitume).

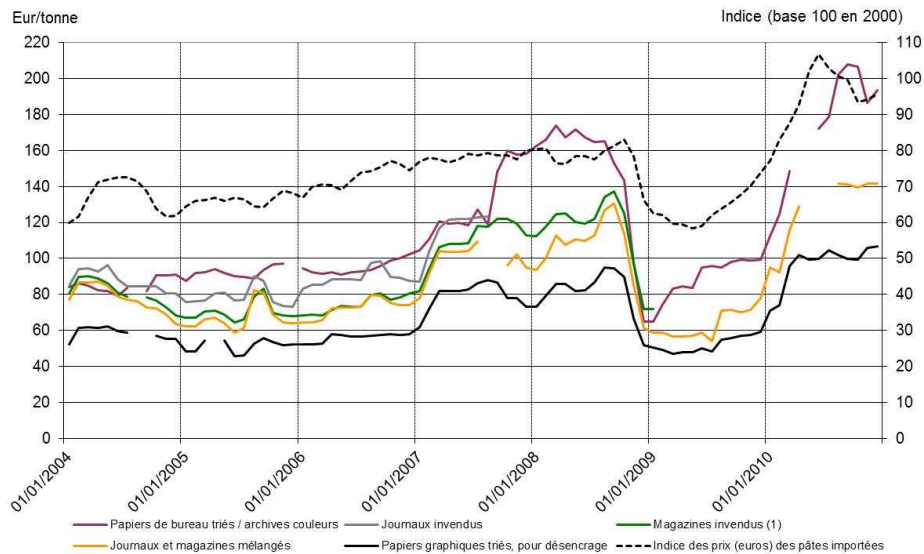
Chiffre d'affaire de la récupération (collecte + tri industriel) et du recyclage

<i>En millions d'euros</i>	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Récupération et négoce de PCR	630	640	685	1 000	930	560	890
Production de papiers et cartons (Fr) issus du recyclage	2 895	2 885	2 993	3 183	2 870	2 264	2 968

En 2010, la valeur de la production³ issue du recyclage a augmenté de 3,4%, alors que la production totale a augmenté de 6,6%.

² www.revipap.com

Evolution des prix des sortes (qualités de papier) à désencrer



Sources : REVIPAP (prix des PCR) et INSEE (inde des prix des pâtes, base 100 en 2000).

Les données présentées ici correspondent à la moyenne arithmétique des valeurs inférieures et supérieures établies par Revipap. Les séries de prix présentent quelques ruptures, les prix n'étant soit pas appréciables (lorsque manque la réponse d'un consommateur majeur), soit pas disponibles (lorsque moins de trois réponses ont été obtenues).

Le prix des sortes (qualités de papier) à désencrer a subi une chute brutale fin 2008, de l'ordre de 50 %, moins prononcée que celle des sortes ordinaires. Le prix des archives de bureau est remonté fin 2011 à près de 200 €/tonne (dans les échanges entre fournisseurs et clients industriels).

L'industrie papetière en France en 2010 :

- 13^e pays producteur mondial ;
- 5^e pays producteur européen ;
- 22^e pays consommateur par habitant dans le monde.

³ Le chiffre d'affaires de la production de papiers et cartons issus du recyclage est calculé à partir du chiffre d'affaires de la production de papiers cartons, pondéré par le taux d'utilisation des PCR.

3 – L'atout environnemental du papier recyclé

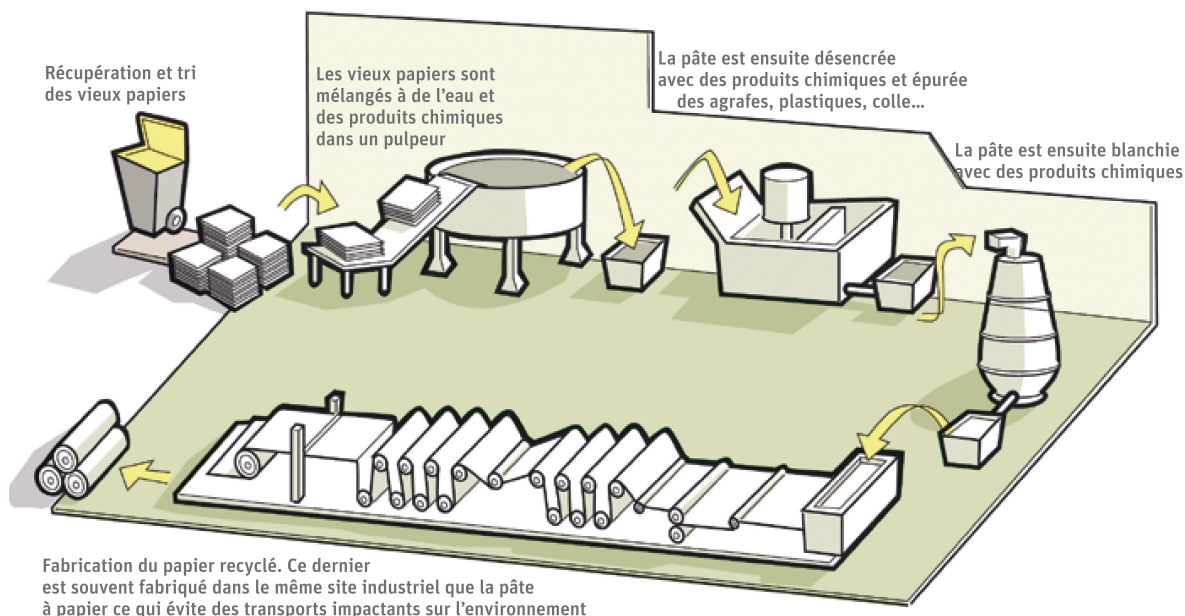
Comme tout produit, le papier est générateur d'impacts sur l'environnement tout au long de son cycle de vie (extraction de matière première, transformation, fabrication, distribution, utilisation et traitement des déchets).

Néanmoins, l'industrie papetière européenne a réalisé ces dernières années des efforts importants pour limiter son impact environnemental. Par exemple, le recours à la cogénération (production combinée de chaleur et d'électricité), la valorisation en interne des sous-produits de l'activité ont permis une réduction des émissions de CO₂ et une diminution des rejets. En Europe, les effluents des papetiers sont traités dans des stations d'épuration, les boues de désencrage sont valorisées et l'utilisation des énergies renouvelables (notamment des chaudières à bois) est possible.

Le développement du recyclage du papier permet d'augmenter la disponibilité de la ressource primaire pour les applications de bois énergie, une énergie renouvelable en plein développement qui joue un rôle dans la lutte contre l'effet de serre. La mise en décharge et l'incinération de grandes quantités de papier (au sein des ordures ménagères par exemple), qui sont encore des modes de traitement très répandus, sont responsables de nuisances sur l'environnement paysager et les sols autour des décharges et centres d'incinération et sont sources de fortes émissions de CO₂.

Le recyclage permet-il de « sauver des arbres » ?

Cet argument est encore fréquemment utilisé mais en fait la réalité est plus complexe. Le papier que nous consommons est fabriqué à partir de fibres de cellulose.



(Source : extrait du document « Fabriquer des livres, quels impacts sur l'environnement ? de Terre Vivante »)

Ces fibres peuvent provenir directement du bois (coupes de bois d'éclaircies dans les forêts par exemple, chutes d'activités de scierie) ou de papiers de récupération.

Lorsqu'un papier intègre au moins 50 % des fibres provenant de papiers de récupération, on parle de papier « recyclé », même si une grande partie provient de fibres vierges. Un apport en « papier vierge » est de toute façon nécessaire pour renouveler le papier utilisé, car les fibres du papier s'usent progressivement à chaque cycle (**on dit par**

convention que le papier se recycle 5 fois). En fin de cycle, des applications de type « boîte à œuf » permettent encore de valoriser des flux de papiers ne pouvant plus être recyclés par ailleurs.

Le taux d'incorporation moyen de fibres recyclées dans les [papiers d'impression écriture](#) (hors papier journal et magazine) se situe entre 8 et 12 %, alors qu'il est proche de 95 % dans le domaine du papier journal.

L'Ecolabel européen sur le papier-ramette, révisé en 2011, n'établit pas de différence entre du papier fabriqué à partir de fibres vierges issues de forêts certifiées PEFC ou FSC, et du papier fabriqué à partir de fibres recyclées. Le recours au bois issu de forêts gérées durablement garantit la non-déforestation. La certification des forêts est donc une voie possible, cependant en 2011 elle ne couvrait que 9 % des forêts au niveau mondial.

Concernant la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, l'utilisation de papier récupéré apparaît comme contributif à une meilleure protection des espaces naturels, si on le compare au papier issu de forêt non certifiées, voire même de certaines forêts plantées d'une seule espèce productive.

Il faut 4 tonnes de bois vert (ou 2 tonnes de bois sec) pour fabriquer 1 tonne de pâte à papier classique, mais seulement 1,2 tonne de papier récupéré pour fabriquer 1 tonne de papier recyclé.

D'après Ecofolio, l'éco-organisme chargé du recyclage des papiers graphiques, «la production de papier recyclé, par rapport à celle de papier non recyclé, consomme jusqu'à 3 fois moins d'énergie, 3 fois moins d'eau». Une tendance confirmée par l'Analyse de cycle de vie des livres mené par l'éditeur Terre vivante⁴ qui montre que la production de papier recyclé nécessite 5 fois moins d'eau que le papier PEFC étudié, 2,7 fois moins d'énergie.

L'impact du papier blanc

L'excès de blancheur constitue un impact environnemental souvent mal connu, aussi bien pour le papier vierge que pour le papier recyclé.

Dans le cas de la pâte vierge, la pâte à papier a une couleur écru. Aussi lui fait-on subir un traitement pour la blanchir. Auparavant, on avait recours à des gaz chlorés comme agents de blanchiment, mais cette technique très polluante est de plus en plus remplacée, en Europe, par d'autres procédés (mélange de bioxyde de chlore avec du peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée). Il existe aussi des papiers blanchis sans chlore selon le procédé TCF (Totally chlorine free) qui fait appel à du peroxyde d'hydrogène et de l'ozone.

Dans le cas de la production de papier recyclé, il s'agit d'effectuer le désencrage, avec là aussi l'utilisation de produits chimiques.

Le saviez-vous ?

Le désencrage du papier recyclé en France est effectué avec du savon et le blanchiment se fait habituellement sans chlore, notamment avec des produits comme l'eau oxygénée.

⁴ Fabriquer des livres, quels impacts sur l'environnement ? L'analyse de cycle de vie (ACV) d'un livre de Terre vivante, 2011.

ANNEXES

Les signataires de la convention : une mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés :



1. La Fédération des Entreprises de Propreté (FEP) :

La Fédération des Entreprises de Propreté (FEP) est l'unique organisation professionnelle représentative du secteur de la propreté, qui compte près de 20 000 entreprises employant plus de 428 000 salariés pour un chiffre d'affaires de 11 milliards d'euros. Elle s'appuie sur un réseau de huit chambres régionales.

La FEP déploie un programme ambitieux d'accompagnement sur la base de 51 actions pour le développement durable. Depuis 2009, plus de 270 entreprises de propreté représentant 135 000 salariés du secteur, se sont engagées dans ce Programme.

En signant cette convention d'engagement volontaire, la FEP souhaite positionner les entreprises de propreté comme acteurs indispensables dans la valorisation des déchets papier de bureau, par leur rôle de sensibilisation sur le tri des déchets et leurs actions de pré-collecte chez les donneurs d'ordre.

<http://www.proprete-services-associes.com/>



2. L'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI) :

C'est l'établissement national fédérateur et animateur des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI). Les CCI sont des établissements publics qualifiés par la loi de « corps intermédiaires de l'Etat ». Elles assurent l'interface entre les différents acteurs concernés et contribuent au développement économique et durable des territoires et au soutien des entreprises et de leurs associations.

Le réseau des 126 Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales (CCIT) et 27 Chambres de Commerce et d'Industrie Régionales (CCIR) compte près de 200 conseillers de terrain en environnement et développement durable partout en métropole et en outre-mer. Ces conseillers experts sensibilisent, forment et accompagnent les entreprises (pré-diagnostic environnement, éco-conception, énergie, certification environnementale, animation de club et réseau développement durable...).

Chacune des CCI va être incitée à organiser une réunion d'information et de sensibilisation à destination des entreprises en mettant en exergue une ou plusieurs expériences réussies de précollecte de papiers de bureau. L'ACFCI et les CCI elles-mêmes s'engagent sur la voie de l'exemplarité en matière de développement durable. Un groupe de travail national des CCI sera lancé en 2012 afin de pouvoir découvrir et échanger sur les bonnes pratiques.



3. Le Syndicat National des Professions de l'Immobilier (SNPI) :

Depuis 50 ans, le Syndicat National des Professionnels Immobiliers (SNPI), par son implication constructive, a su s'imposer comme interlocuteur de référence des instances nationales et européennes et prendre part à la mise en place des textes législatifs et des mesures incitatives relatives à l'essor de l'immobilier. Dans cette direction, le SNPI, 1er Syndicat français de l'immobilier, a activement participé au Grenelle de l'environnement et tout particulièrement au Chantier Copropriété.

Résolument en faveur de l'implication des professionnels VERT l'immobilier, le SNPI a entendu associer ses adhérents gestionnaires et syndics de copropriété de locaux à usage de bureaux à la Convention d'engagement volontaire des acteurs professionnels et partenaires institutionnels de la collecte et du recyclage des papiers de bureaux.



4. L'Association des Maires de France (AMF) :

Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'AMF est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité, dans le respect des valeurs et des principes qui ont prévalu depuis sa création : défense des libertés locales, appui concret et permanent aux élus dans la gestion au quotidien, partenariat loyal mais exigeant avec l'Etat pour toujours mieux préserver les intérêts des collectivités et de leurs groupements.

34 486 maires et 1 481 présidents d'EPCI en sont aujourd'hui adhérents.

La commission Environnement et développement durable, présidée par Denis Merville, maire de Sainneville (76), s'investit notamment dans l'accompagnement du développement des filières de recyclage des déchets, en interaction étroite avec les éco-organismes concernés. Les élus désignés par l'AMF représentent les intérêts des quelques 1.200 collectivités en charge du service public de collecte et de traitement des déchets, au sein des différentes instances de négociation.



5. EcoFolio, l'éco-organisme agréé de la filière papiers graphiques :

EcoFolio, l'éco-organisme des papiers sans but non lucratif agréé par l'Etat, est chargé de créer les conditions d'une croissance verte réconciliant économie et écologie en faisant progresser le geste de tri de tous les citoyens et le recyclage de tous les papiers. EcoFolio soutient les collectivités chargée de la prise en charge, met à disposition des acteurs de la filière son expertise sur l'écoconception et la traçabilité des produits papiers, et sensibilise les citoyens. L'éco-organisme se félicite de la signature de la convention « Recycler davantage nos papiers de bureaux » qui marque une étape importante de la marche vers la transition écologique et la création d'un modèle de croissance verte. EcoFolio a pris des engagements concrets et opérationnels dans le cadre de son ré-agrément, tels que : proposer un nouveau soutien financier dédiés aux papiers de bureaux pour les collectivités, créer avec l'AMF une boîte à outils mettant à disposition des collectivités des analyses techniques, des instruments de communication et des éléments de cadrage juridique, et enfin, mettre en œuvre des projets de R&D sur de nouvelles techniques de tri et des accompagnements financiers à l'expérimentation. Répondre à l'urgence économique et écologique, aider les acteurs à s'adapter pour intégrer une boucle vertueuse et préparer les grands chantiers de demain, tels sont les objectifs d'EcoFolio au travers de cette convention.



6. FÉdération Des Entreprises du RECYclage (FEDEREC) :

FEDEREC représente plus de 1300 adhérents entreprises spécialisées dans le recyclage de diverses matières (fers et métaux, papiers-cartons, plastiques, bois, textiles, verre...) qui emploient 32000 salariés. Elles réalisent un chiffre d'affaires de plus de 12 Md d'€, et investissent chaque année entre 500 et 600 millions d'€.

Les adhérents de la branche « papiers-cartons » de FEDEREC ont déjà développé la collecte de papier de bureau, notamment auprès des grandes entreprises (plus de 300 000t/an). Ils disposent de centres de tri industriels qui permettent de transformer ces papiers en une matière première conforme aux spécifications de l'industrie papetière dont ils sont les principaux fournisseurs.



7. La Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE) :

La FNADE est l'organisation professionnelle représentative des métiers de la dépollution et de l'environnement. Elle a pour Président Christophe Cros et Délégué Général Vincent Le Blan. Elle est composée de 9 syndicats regroupant les prestataires de services, les constructeurs et les fabricants de matériel : 350 entreprises privées, 2 512 établissements et 73 442 salariés en France.

La FNADE est fortement impliquée dans les métiers de collecte, de tri et de transformation de déchets de papier. Elle approvisionne régulièrement l'industrie papetière selon les spécifications des repreneurs. Elle salue l'initiative gouvernementale qui s'intéresse à des gisements diffus plus difficiles à capter.



8. Le Réseau Alliance Papier :

C'est le réseau des entreprises de l'économie sociale et solidaire spécialisées dans la collecte, le tri et le recyclage des papiers et cartons.

De plus en plus de structures de l'économie sociale et solidaire proposent aujourd'hui aux collectivités territoriales et aux entreprises des prestations performantes, de qualité, pour la collecte, le tri et le recyclage de leurs papiers et cartons usagés. A Nantes, Lille, Paris, Montpellier, Rennes, Toulouse, Laval, Le Mans, Lons-le-Saunier et dans bien d'autres villes, elles contribuent activement aux préoccupations majeures du développement durable d'un territoire :

Initié par LA FEUILLE D'ERABLE, précurseur il y a 28 ans en Bretagne, Le RAP a pour ambition de promouvoir activement auprès des pouvoirs publics, des papetiers recycleurs, des récupérateurs, des entreprises et des citoyens, les valeurs sociales et l'intérêt économique des actions des entreprises sociales expertes : création d'emplois, formation aux métiers de l'environnement, réduction des déchets mis en décharge ou en incinération.



9. Le groupement français des papetiers utilisateurs de papiers recyclables (REVIPAP) :

REVIPAP est une structure professionnelle créée en 1990 pour promouvoir la collecte et le recyclage des papiers et cartons usagés. En 2008, les 48 usines membres (réparties sur l'ensemble du territoire) ont recyclés 5,4 millions de tonnes de papier-carton récupérés (soit 95,5 % de la consommation française de PCR).

Membre de l'Union des Industries du Recyclage (UIR), REVIPAP travaille activement à la clarification du rôle et à la reconnaissance de la place du recyclage tant dans notre économie que dans la gestion durable des déchets.

Dans le cadre des filières REP emballages et papiers graphiques, REVIPAP s'engage auprès des collectivités locales pour intensifier le développement des collectes sélectives, l'optimisation du fonctionnement de la chaîne de récupération-recyclage (amélioration du cadre des relations avec les acteurs, du contrôle et de la qualité des produits, traçabilité...).